ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mines

Question écrite n° 876

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des salariés de l'entreprise COGEMA à Lodève, la cessation de l'exploitation de la mine d'uranium étant envisagée par la direction de l'entreprise pour des motifs de rentabilité. La COGEMA, entreprise publique qui fait suffisamment de bénéfices pour promouvoir la vente de l'uranium dans des campagnes publicitaires coûteuses à la télévision, doit assumer ses responsabilités au regard des pertes d'emplois qui résulteront de la fermeture du site d'extraction de Lodève. Diverses propositions sont actuellement à l'étude. La situation de l'emploi étant déjà particulièrement désastreuse dans la région du Lodévois, il paraît utile de veiller à l'engagement de COGEMA dans un véritable projet de réindustrialisation permettant le maintien d'emplois durables sur le site. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront mises en oeuvre par cette entreprise publique pour encourager la nouvelle politique économique voulue par le Gouvernement et éviter un désastre social dans cette région.

Texte de la réponse

Pour accompagner la fermeture de la mine de Lodève, conséquence de l'épuisement des ressources exploitables, la COGEMA a mis en place un plan de reclassement du personnel ainsi qu'un plan de réindustrialisation du Lodévois. En ce qui concerne le plan de reclassement du personnel, la cellule emploi mobilité mise en place par la COGEMA s'est attachée à aider chaque salarié dans l'élaboration et la mise en oeuvre de son projet professionnel. Les autres établissements du goupe COGEMA sont venus présenter leurs métiers et les postes qu'ils peuvent offrir. Et la COGEMA a lancé une campagne de prospection auprès des entreprises du Lodévois afin de pouvoir proposer des postes aux salariés qui ne souhaitent pas quitter la région. Depuis le début de l'année, 244 postes ont ainsi été proposés par les autres établissements de la COGEMA et 151 emplois compatibles avec le profil des salariés à reconvertir ont été identifiés suite aux contacts établis avec près de 1 087 entreprises locales. Les efforts déployés ont d'ores et déjà permis de trouver une solution pour plus de la moitié des salariés de la mine de Lodève (123 sur 244) et le flux des reconversions se poursuit. Une enveloppe de 66,6 MF a été prévue (30 MF COGEMA ; 20,6 MF Etat ; 7,5 MF conseil général ; 4,5 MF conseil régional ; 4 MF Feder) pour favoriser le développement du Lodévois. A ce jour plusieurs implantations d'entreprises sont décidées, telles que IES (matières plastiques), l'Epicurien (confitures), créant ainsi plusieurs dizaines d'emplois nouveaux. D'autres implantations potentielles sont en cours de négociation.

Données clés

Auteur : M. Bernard Nayral
Circonscription : Hérault (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 876
Rubrique : Mines et carrières
Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 octobre 1997
Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2304
Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3444